

La Clause de confidentialité relative à la sécurité des traitements

Les supports informatiques fournis par le Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne sur Mer et tous documents de quelque nature qu'ils soient résultant de leur traitement par la Société..... restent la propriété du Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne sur Mer.

Les données contenues dans ces supports et documents sont strictement couvertes par le secret professionnel (article 226.13 du Code Pénal). Conformément à l'article 29 de la loi du 6 Janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, la Société s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations et notamment d'empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

La Société s'engage donc à respecter, de façon absolue, les obligations suivantes et à les faire respecter par son personnel, c'est-à-dire notamment à :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'informations confiés par le Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne sur Mer et utilisés par la Société à l'exception de celles nécessaires pour les besoins de l'exécution de sa prestation, objet du présent contrat ;
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées au présent contrat ;
- ne pas divulguer ces documents ou informations à d'autres personnes, qu'il s'agisse de personnes privées ou publiques, physiques ou morales ;
- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques en cours d'exécution du contrat ;
- prendre toutes mesures, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation des documents et informations traités tout au long de la durée du présent contrat ;

et en fin de contrat à :

- procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations saisies ou à restituer intégralement les supports d'informations selon les modalités prévues au présent contrat.

A ce titre, également, la Société ne pourra sous-traiter à l'exécution des prestations à une autre société, ni procéder à une cession de marché. Les supports d'informations qui lui seront remis devront être traités sur le territoire français.

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne sur Mer se réserve le droit de procéder à toute vérification qui lui paraîtrait utile pour constater le respect des obligations précitées par la Société

Il est rappelé que, en cas de non-respect des dispositions précitées, la responsabilité du titulaire peut également être engagée sur la base des dispositions des articles 226.17 et 5 du nouveau Code Pénal.

Le Centre Hospitalier Intercommunal de Toulon La Seyne sur Mer pourra prononcer la résiliation immédiate du marché sans indemnité en faveur du titulaire, en cas de violation du secret professionnel ou de non-respect des dispositions précitées.